

Communauté d'Agglomération du Cotentin

Avis au public

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Lô-d'Ourville

Par délibération n°2017-212 du 21 septembre 2017, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a défini les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Lô-d'Ourville relative à la suppression d'un périmètre d'inconstructibilité.

A cet effet, les pièces du dossier du projet de modification simplifiée du PLU, ainsi que le registre y afférent seront déposés au siège de la communauté d'Agglomération du Cotentin durant 32 jours consécutifs du lundi 29 janvier 2018 au jeudi 1^{er} mars 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et y consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin.

Durant ce même délai, un exemplaire du dossier susvisé, ainsi qu'un registre subsidiaire seront consultables en mairie de Saint-Lô-d'Ourville le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

A l'issue de la mise à disposition du public, le registre principal et le registre subsidiaire seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera ensuite approuvé par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Des informations relatives au projet de modification simplifiée peuvent être demandées auprès du service planification de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 109 avenue des Prairies, Tourlaville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin - 02.33.88.15.57.

Cet avis est mis en ligne sur le site internet du Pôle de Proximité Côte des Isles pendant toute la durée de la procédure de mise à disposition du public : <http://www.cotedesisles.com/>

Fait à Valognes,

Le 15 janvier 2018

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jean-Louis VALENTIN

